



Belvaux/Sanem, le 19 décembre 2024

AVIS AU PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION

N° du dossier EAU/AUT/24/1096

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, le Collège des Bourgmestre et Échevins informe le public que le

AGORA s.à.r.l. et Cie

vient de demander l'autorisation concernant **la décanalisation et renaturation de deux cours d'eau temporaire et création de deux surfaces d'eau peu profonde dans le cadre des mesures de compensation du Belval.**

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **19 décembre 2024 au 03 janvier 2025 inclus.**

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,

Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,
la bourgmestre,

Simone Asselborn-Bintz